



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

**Pôle régional santé publique
et cohésion sociale**

**Direction Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales**

Ref : n°0017315

A R R E T E N° 1001 D.R.A.S.S./I.S.

portant nomination d'un praticien des hôpitaux exerçant à temps partiel

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article R.6152-208 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2446 du 19 septembre 2005 portant délégation de signature à M. Pierre CARDONA, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Chef du pôle régional Santé Publique et Cohésion Sociale et aux Chefs de services intégrés au pôle ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis,

A R R E T E

Article 1^{er} . - M. le docteur Jaillant (Christophe) est nommé en qualité de chirurgien des hôpitaux à temps partiel (chirurgie plastique et reconstitutive) dans le service grands brûlés du centre hospitalier de Saint-Denis (Félix-Guyon) (Réunion).

Article 2 . - Le praticien doit rejoindre son poste dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, qui prend effet à la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Article 3 . - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2005

Pour le Préfet et par délégation
L'Inspecteur hors classe

Germain MADELINE